



Séance du 04 juin 2018

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, et le quatre juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, CONVERT Jacques, BURDET Eric, BERNOU Malika, CAVALLO Sandrine, CROSET Mathieu, ELHOMBRE Daniela, GIRARDIN Marcel, GOUJON Alain, PALUMBO Floriane, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle.

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, MARTIN Catherine, NOIRAY Jean.

Procurations : Monsieur Jean Noiray a donné pouvoir à Monsieur A. Goujon

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 31 mai 2018

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 31 mai 2018

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2018.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CROSET Mathieu, MARTIN Catherine.

Pour : 13 dont 1 pouvoir  
Contre : 1 (M.Girardin)  
Abstention : 0

\* \* \* \* \*

**N° 2018-0604-01 – BÂTIMENT COMMUNAL – Ancienne mairie – Désaffectation et déclassement**



Séance du 04 juin 2018

Par délibération en date du 12 février 2018, le conseil municipal a approuvé la cession du bâtiment dit « Ancienne mairie » situé rue Centrale.

Ce bâtiment qui abritait autrefois des services municipaux était en location, dans le cadre d'une convention d'occupation privative du domaine public, en partie à usage de bureaux (RDC et 1<sup>er</sup> étage). La salle au 2<sup>ème</sup> étage, était louée ou prêtée à des associations, pour leurs réunions, leurs activités ou à des particuliers pour des petites réunions de familles.

Suite au lancement d'une consultation, une proposition d'acquisition a été faite. Dès lors, préalablement à la vente de ce bien, Il est proposé au conseil municipal, de constater la désaffectation de ce bien et le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et délibéré,

- CONSTATE la désaffectation des parcelles AP 25, 26, 27, 28, 29, 30 en tant qu'elles ne sont plus utilisées pour le service public et qu'elles ne sont pas ouvertes au public,
- PRONONCE le déclassement du domaine public et l'intégration au domaine privé communal.

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

**N° 2018-0604-02 – Cession du bâtiment communal – Ancienne mairie à la SASU AFONSO – Prix 320 000 €**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 février 2018 dans laquelle le conseil municipal décidait de mettre en vente le bâtiment communal « Ancienne mairie » et autorisait le maire à entreprendre toutes les démarches pour aboutir à la cession de ce bien, par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Le cahier des charges de cession de biens immobiliers a été établi et l'avis d'appel à la concurrence a été lancé avec comme date limite de réception des offres le 30 avril 2018 à 18 h 30. Le prix plancher pour cette vente est de 300 000 €.

Une seule proposition, d'un montant de 320 000 €, a été reçue, au nom de la SASU AFONSO représentée par Monsieur AFONSO Daniel domicilié 250, rue de Pomaray à Sonnaz.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré,



Séance du 04 juin 2018

- ACCEPTE de céder le bâtiment communal (Ancienne mairie) situé au 238, rue Centrale à Voglans,
  - Superficie totale : 870 m<sup>2</sup>,
  - Parcelles : AP 28 (partiellement) 29 et 30
  - Désignation du bien :
    - Au RDC, d'un sas, d'un espace accueil, d'un accès à la mezzanine par des escaliers, d'un bureau à droite, d'une salle d'archives avec sanitaires et d'une cave indépendante.
    - En mezzanine, d'un bureau
    - Au R+1, d'une salle de réunion, d'un bureau et d'un espace attente, d'un local technique, d'une chaufferie et d'un dégagement avec sanitaires, d'un garage, accessible par le chemin de la Combe.
    - Au R+2, accessible par le chemin de la Combe, d'une salle des fêtes avec sanitaires et cuisine. Prix : 320 000 €
  - Acquéreur : SASU AFONSO, représentée par Monsieur AFONSO Daniel,
  - Domiciliation de l'acquéreur : SONNAZ - 250, rue de Pomaray
- = DESIGNE le NOTAIRE chargé d'établir l'acte : Etude de Maître BORDET à Aix les Bains
- AUTORISE le Maire à signer tout acte nécessaire pour aboutir à la vente de ce bien.

Pour : 14 dont 1 pouvoir  
 Contre : 1 (M.Girardin)  
 Abstention : 0

### **N° 2018-0604-03 – Cession des terrains communaux à Villarcher – Parcelles AK 31-32-181 – Programme de construction immobilière**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'un programme de construction immobilière, sur Villarcher il a été contacté par le promoteur qui souhaite acquérir les parcelles AK 31, 32p et 181

Il rappelle que la cession du foncier ne nécessite plus l'avis préalable ni obligatoire de France Domaine. Cette obligation ne concerne que les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants (article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), mais la commune peut toutefois, à titre dérogatoire solliciter l'avis des domaines, ce qu'elle a fait pour ce projet de cession.

La valeur vénale des parcelles AK N°31, 32p, et 181 estimée par les services de la DGFIP s'élève à 550 000 € HT.

Le projet consiste en la réalisation de villas jumelées sur des parcelles privées contigües et la réalisation de deux bâtiments d'habitation collectifs sur les parcelles communales.

Il propose de céder ce bien immobilier d'une superficie de 2123 m<sup>2</sup>, au prix de 550 000 € à la Société ARMANET et PELISSIER PROMOTION, avec la faculté de substitution à toute filiale de ce promoteur.

Il demande, après cet exposé, au conseil municipal de se prononcer sur cette cession et de l'autoriser à signer tout document permettant la réalisation de ce projet immobilier.



Séance du 04 juin 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de céder ces parcelles cadastrées AK 31, 32 p et 181, d'une contenance de 2123 m<sup>2</sup> au prix de 550 000 € à la Société ARMANET et PELISSIER PROMOTION avec la faculté de substitution à toute filiale de ce promoteur.

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant cette transaction,

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 1 (M. Girardin)

Abstention : 0

### **N° 2018-0604-04 – Tarifs des services périscolaires applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la délibération du 09 mai 2017 fixant les tarifs pour les services " restauration scolaire ", " garderie " et " étude surveillée ".

Il propose de réviser ces tarifs et précise que pour le personnel se situant sur des postes à « journée continue » ou dont les fonctions sont la surveillance et l'animation des élèves, sur ce temps de pause méridienne, le coût du repas sera pris en charge par la collectivité.

#### **RESTAURANT SCOLAIRE**

Présence journalière au restaurant scolaire	Prix du repas par enfant
1 enfant	4.82 €
2 enfants du même foyer fiscal	4.31 €
3 enfants du même foyer fiscal	4.13 €
4 enfants du même foyer fiscal	4.04 €
Repas adulte	7.23 €
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) prix par enfant	1.73 €

#### **GARDERIE**

- matin Prix 1,38 €

- soir et mercredi midi Prix 1,73 €

#### **ETUDE SURVEILLEE**

Prix 1,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE, de valider les tarifs indiqués ci-dessus et de les appliquer à compter du **1er septembre 2018**.

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Girardin)



Séance du 04 juin 2018

**N° 2018-0604-05 – Marché de travaux – réhabilitation et extension du complexe N. MERCIER – Avenants sur lots 04/05/06/10/11/13 et 15**

Monsieur le maire rappelle le marché de travaux de réhabilitation et d'extension du complexe N. Mercier, dont l'état d'avancement des travaux nécessite ce jour, l'établissement d'avenants pour certains lots.

Il précise que tout au long de ce chantier des changements ont été apportés et cela entraîne des plus ou moins values dont le détails apparait sur chaque avenant des lots concernés.

Monsieur le maire présente les caractéristiques des avenants pour chaque lot :

**Lot 04 – Gros-Œuvre**

Entreprise : GREG Constructions  
Zone de l'Héron – 355, Pré Viboud  
73110 LA ROCHETTE

Montant du marché initial HT : 306 023.09 €  
Montant de l'avenant HT : 17 873.86 €  
% d'écart introduit par l'avenant : 5.84 %  
Montant du nouveau marché HT : 323 896.95 €

**Lot 05 – Charpente bois – LMC**

Entreprise : S.N.G.  
15, allée des Frenes – ZI Le Vernay  
73460 SAINTE HELENE SUR ISERE

Montant du marché initial HT : 99 984.95  
Montant de l'avenant HT : 7 342.35 €  
% d'écart introduit par l'avenant : 7.34 %  
Montant du nouveau marché HT : 107 327.30 €

**Lot 06 – Etanchéité**

Entreprise : ED2S  
ZA de Plan Cumin  
295, rue de la Jacquère  
73800 LES MARCHES

Montant du marché initial HT : 46 539.04  
Montant de l'avenant HT : 3160.00 €  
% d'écart introduit par l'avenant : 6.79 %  
Montant du nouveau marché HT : 49 699.04 €

**Lot 10 – Cloisons – Doublages – Faux Plafonds**

Entreprise : MILLION SARL  
La Matassine  
73370 LE BOURGET DU LAC

Montant du marché initial HT : 61 868.89 €  
Montant de l'avenant HT : 15 560.00 €  
% d'écart introduit par l'avenant : 25.15 %  
Montant du nouveau marché HT : 77 428.89 €



Séance du 04 juin 2018

**Lot 11 – Carrelages - Faïences**

Entreprise : GAZZOTTI SARL  
200, chemin des Cores  
73420 DRUMETTAZ CLARAFOND

Montant du marché initial HT : 47 921.28 €  
Montant de l'avenant HT : 11 859.00 €  
% d'écart introduit par l'avenant : 29.70 %  
Montant du nouveau marché HT : 59 780.28 €

**Lot 13 – Peintures**

Entreprise : MILLION SARL  
La Matassine  
73370 LE BOURGET DU LAC

Montant du marché initial HT : 33 951.61 €  
Montant de l'avenant HT : 3 830.00 €  
% d'écart introduit par l'avenant : 11.28 %  
Montant du nouveau marché HT : 37 781.61 €

**Lot 15 – Electricité – Courants forts – Courants faibles**

Entreprise : ENGIE INEO  
617, rue Denis Papin  
73290 LA MOTTE SERVOLEX

Montant du marché initial HT : 59 709.38 €  
Montant de l'avenant HT : 9 575.09 €  
% d'écart introduit par l'avenant : 16.04 %  
Montant du nouveau marché HT : 69 284.47 €

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ces avenants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- ✘ AUTORISE le maire à signer les avenants des lots référencés ci-dessus et pour les sommes mentionnées.

Pour : 14 dont 1 pouvoir  
Contre : 1 (M.Girardin)  
Abstention : 0

**N° 2018-0604 -06 – Travaux d'aménagement, de sécurisation et/ou de création de cheminement doux – Maîtrise d'œuvre Avenant N°1**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié au cabinet AIXGEO la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement, de sécurisation et/ou de création de cheminement doux sur la fin de la Rue Centrale, Rue Bouvard Dessous, Chemin du Gas, décliné en 5 secteurs.



Séance du 04 juin 2018

Le montant des honoraires, calculé sur un montant de travaux de 900 000 €ht pour l'ensemble des secteurs au taux de 5.9 % porte la rémunération à 53 100 €.

Le secteur 1 a fait l'objet d'un premier marché, les travaux ont été réalisés et réceptionnés en date du 2 décembre 2016.

Un deuxième marché est en cours et porte sur la fin du secteur 1 et le secteur 2.

Lors du deuxième marché, des aménagements complémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage lors de la phase d'étude, plateaux surélevés, cheminement piétons, chicane) ayant pour effet une augmentation du montant des travaux.

Les travaux ont été attribués à l'entreprise EIFFAGE, avec des montants à l'ouverture des plis de :

- Fin de secteur 1 – 117 200.22 € ht
- Secteur 2 : 302 785.16 € ht

Soit un montant total de marché de 419 985.38 € ht auquel il faut rajouter l'avenant de travaux de 16 970.72 € ht notifié à l'entreprise en date du 12 mars 2018. Le montant des travaux s'élève à 436956.10 € ht alors que le budget pour ces deux secteurs définis lors de la consultation de maîtrise d'œuvre était de 300 000 € soit un supplément de travaux de 136 956.10 €ht.

Avec un taux de rémunération de 5.90 %, le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève à 61 180.41 € ht soit un complément d'honoraires de 8080.41 €ht.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE**, à la majorité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet AIXGEO. Cet avenant porte le montant de la rémunération à 69 759.70 € ht
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 1 (M.Girardin)





Séance du 04 juin 2018

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre, comprenant la délibération N° 01 à 06 les membres présents.

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	MAIRE	
BERNON Martine	1 <sup>ère</sup> Adjointe	
CONVERT Jacques	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
BURDET Eric	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
CAVALLO Sandrine	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
BERNOU Malika	5 <sup>ème</sup> Adjoint	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	<b>ABSENT</b> <b>A donné pouvoir à A.GOUJON</b>
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	ABSENTE
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	ABSENTE
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	ABSENT
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	ABSENT
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	